



Union Locale CGT

LYON 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2026

DESTINATAIRES : Bases et Syndiqué.e.s CGT des 3^e et 6^e arrondissements de Lyon.

Chers (es) camarades,

Vous trouverez ci-dessous le programme des formations organisées par l'UL CGT des 3^e et 6^e arrondissements de Lyon pour l'année 2026

Dates	Formations		Nombre de places
19, 20, 22 et 23 janvier 2026	Vie syndicale, élu·e·s et mandaté·e·s		12
2 et 3 février 2026	S'impliquer dans la CGT *		12
9 et 10 mars 2026	Découvrir le syndicalisme retraité		12
Du 30 mars au 3 avril 2026	Participer à la vie de la CGT (ancien Niveau 1)	Modules 1 et 2	12
Du 27 au 29 avril 2026		Module 3	
11 et 12 juin 2026	S'impliquer dans la CGT *		12
12 au 16 octobre 2026	Participer à la vie de la CGT (ancien Niveau 1)	Modules 1 et 2	12
18 au 20 novembre 2026		Module 3	
Dates à déterminer	Mettre en page et partager un tract à l'aide de l'outil « Canva »		12
* Formation d'accueil des syndiqué·e·s isolé·e·s de l'UL ou de section syndicale ou syndicat de la localité qui ne l'organise pas. Pour organiser cette formation dans votre syndicat, voir page suivante.			

Pour bénéficier de la diversité et de toute la richesse d'échanges réellement interprofessionnels, il est vivement souhaitable - mais pas impératif pour la formation « Vie syndicale, élu.e.s et mandaté.e.s » - de limiter à 2 par stage le nombre de camarades d'une même entreprise dans une même session de formation. Cette préconisation ne s'applique pas à la formation d'accueil « S'impliquer dans la CGT ».

Les inscriptions seront validées par l'UL après accord du syndicat ou de la section syndicale et vérification que les démarches pour bénéficier des dispositions sur le maintien de salaire pendant le CFESSES, auront bien été entreprises.

Vous trouverez en annexe :

- le détail des formations
- le modèle de lettre à employer pour faire appliquer l'article L2145-6 du Code du travail pour les salariés du secteur privé
- les règles applicables pour les agents du public

Pour l'UL CGT des 3^e et 6^e arrondissements de Lyon
Raja HACHEMI, Vincent CORDELLIER
Co-responsables de la formation syndicale



Union Locale CGT

LYON 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2026

Organiser dans votre syndicat la formation S'impliquer dans la CGT (*formation d'accueil*)

Dans son document d'orientation adopté lors du 15^e congrès notre Union Locale s'est engagée à ***répondre aux besoins de formation notamment des nouveaux syndiqués et nouveaux élus et mandatés*** et à ***assurer l'accueil des nouveaux syndiqués dans les syndicats et sections syndicales comme dans l'union locale*** (résolution N° 2).

Notre Union Locale n'a pas vocation à se substituer aux syndicats pour assurer la formation d'accueil des nouvelles et nouveaux syndiqué·e·s hormis celles et ceux du syndicat local multi-professionnel.

Mais notre Union Locale est disponible pour mettre à disposition des forces militantes et des moyens matériels pour assister tout syndicat ou tout groupement de syndicats relevant d'un même secteur professionnel ou d'un même statut, pour organiser et participer à l'animation de cette formation « S'impliquer dans la CGT ».

Ainsi, en 2024, nous avons contribué à la réalisation de deux stages avec le syndicat SETUD 69 et un stage avec le syndicat de la CAF.

Dans son format confédéral, cette formation

- se déroule sur une journée
- aborde les 3 thèmes suivants
 - ♦ L'organisation de la société et quelques conséquences du système capitaliste mondialisé,
 - ♦ L'action syndicale dans la société,
 - ♦ La CGT, ses valeurs, la place de chaque syndiqué·e dans notre organisation ;
- est subventionnée par la Confédération,
- doit rassembler au moins 6 stagiaires pour être subventionnée.

Il n'est pas nécessaire mais recommandé d'utiliser un vidéoprojecteur.

Les documents sont disponibles sur le cloud.cgt.fr et sont accessibles avec le nom d'utilisateur **formsyndmut** et un mot de passe, en suivant le chemin **formation syndicale > formations confédéralisées > être acteur toute sa vie syndicale**

Notre Union Locale peut

- mettre à disposition des supports imprimés,
- participer à l'animation de l'un ou l'autre des 3 thèmes abordés,
- assister le syndicat dans les démarches administratives et la finalisation du dossier de stage en lien avec la Formation Syndicale confédérale.

N'hésitez pas à nous contacter.



Union Locale CGT

LYON 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2026

Détail des formations

Vie syndicale, élu·e·s et mandaté·e·s

Public :

Les responsables de syndicat ou section syndicale (secrétaire, trésorier·e, membre de la commission exécutive ou du conseil syndical...), les délégué·e·s syndicaux·les (DS) ou représentant·e·s de la section syndicale (RS), les délégué·e·s du personnel et les représentant·e·s syndicaux·les au Comité Social et Economique (DP et RS CSE), les candidat·e·s au CSE.

Le contexte qui amène à faire de la formation :

Cette formation s'inscrit dans le parcours de formation syndicale dans la famille « Outiller pour le mandat et la responsabilité ».

Les objectifs de formation :

Permettre aux participants d'acquérir les éléments immédiatement mobilisables pour exercer pleinement leur mandat ou leur responsabilité dans le cadre de la démarche syndicale CGT.

Ce stage vient en complément des formations « économique » et « santé, sécurité et condition de travail (SSCT) » des élu·e·s du CSE. Il porte essentiellement sur le lien entre l'activité de la section syndicale ou du syndicat et l'exercice des mandats et des responsabilités pour faire respecter les droits individuels et collectifs et gagner des droits nouveaux dans l'entreprise.

Les thèmes abordés :

Approche légale et conception CGT

- des droits et moyens de la section syndicale dans l'entreprise,
- de La mission et des moyens des DS et RSS,
- de la mission et des moyens des DP et RS au Comité Social et Economique,
- de la négociation dans l'entreprise.

Les prérequis à cette formation :

Avoir suivi *a minima* une formation d'accueil des nouveaux syndiqués ou le bloc « S'impliquer dans la CGT » et si possible le bloc « Participer à la vie de la CGT ».

Forme et durée de l'action de formation :

Stage de 4 jours sur une même semaine avec neutralisation du mercredi, avec environ 6 heures d'intervention par jour, à la Bourse du Travail de Lyon.

Dates	Nombre de places
19, 20, 22 et 23 janvier 2026	12



Union Locale CGT

LYON 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2026

S'impliquer dans la CGT (formation d'accueil)

Public :

Tous·tes les syndiqué·e·s

Le contexte qui amène à faire de la formation :

Cette formation s'inscrit dans le parcours de formation syndicale dans la famille
« Outiller pour être acteur toute sa vie ».

Les objectifs de formation :

Les nouveaux·elles syndiqué·e·s seront en capacité d'identifier l'organisation de la société et leur place dans la CGT.

Les thèmes abordés :

- L'organisation de la société et quelques conséquences du système capitaliste mondialisé,
- L'action syndicale dans la société
- La CGT, ses valeurs, la place de chaque syndiqué·e dans notre organisation
- Les droits et la représentation des salarié·e·s

Les prérequis à cette formation :

Etre syndiqué·e à la CGT

Forme et durée de l'action de formation :

Stage de 2 jours à la Bourse du Travail de Lyon avec environ 6 heures d'intervention par jour.

Dates	Nombre de places
2 et 3 février 2026	12
11 et 12 juin 2026	12



Union Locale CGT

LYON 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2026

Découvrir le syndicalisme retraité

Population syndicale concernée :

Syndiqué·e·s en activité, militant·e·s ou non, proches de la retraite de préférence.

Le contexte qui amène à faire de la formation :

- Une politique gouvernementale cherchant à opposer entre elles les générations de salarié·e·s ;
- Une population retraitée en hausse et une syndicalisation des retraité·e·s en baisse.

Les objectifs de formation :

À la fin de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Identifier les liens entre travail et retraite
- Identifier les convergences revendicatives entre actifs et retraité·e·s
- Identifier les revendications spécifiques des retraité·e·s
- Identifier la structuration CGT des retraité·e·s dans l'organisation
- Argumenter sur la nécessité de la syndicalisation des retraité·e·s

Les thèmes abordés :

- Identification des liens entre travail et retraite
- La continuité syndicale : pourquoi et comment ?

Les prérequis à cette formation :

Avoir suivi la formation d'accueil des nouveaux syndiqué·e·s (FANS) ou la formation S'impliquer dans la CGT.

Forme et durée de l'action de formation :

Formation assurée par un·e animat·eur·rice et des Intervenant·e·s : acti·f·ve·s retraité·e·s sur une durée de 2 jours à la Bourse du Travail de Lyon avec environ 6 heures d'intervention par jour.

Dates	Nombre de places
9 et 10 mars 2026	12



Union Locale CGT

LYON 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2026

Participer à la vie de la CGT

Public :

Tous·tes les syndiqué·e·s

Le contexte qui amène à faire de la formation :

Cette formation s'inscrit dans le parcours de formation syndicale générale dans la famille « Outiller pour être acteur toute sa vie ».

Les objectifs de formation :

Inviter et permettre aux syndiqué·e·s de participer à la vie et aux actions de la CGT dans leur syndicat et dans les structures interprofessionnelles. « Participer » est un prérequis pour les formations au mandat ou à la responsabilité.

Les thèmes abordés :

- Module 1 : les caractéristiques et le fonctionnement de la société capitaliste, ses conséquences sociales et environnementales
- Module 2 : l'organisation des salariés du local à l'international, la CGT, nos valeurs et nos principes fondamentaux, notre organisation.
- Module 3 : notre démarche revendicative pour élaborer des revendications avec les salarié·e·s à partir du travail, la représentation des salarié·e·s, la négociation collective et la communication pour porter les revendications.

Les prérequis à cette formation :

Si possible avoir suivi une formation d'accueil des nouveaux syndiqués ou le bloc « S'impliquer dans la CGT ».

Forme et durée de l'action de formation

- Module 1 (3 jours)
- Module 2 (2 jours)
- Module 3 (3 jours)

Environ 6 heures d'intervention par jour à la Bourse du Travail de Lyon.

Les syndiqué·e·s doivent faire leur demande de congé pour l'ensemble des dates du bloc « Participer à la vie de la CGT » (module 1 + module 2 = 5 jours et module 3 = 3 jours) dès l'inscription aux deux premiers modules.

Blocs	Modules	Dates	Nombre de places
1	1 et 2 (5 jours)	Du 30 mars au 3 avril 2026	12
	3 (3 jours)	Du 27 au 29 avril 2026	
2	1 et 2 (5 jours)	12 au 16 octobre 2026	12
	3 (3 jours)	18 au 20 novembre 2026	



Union Locale CGT

LYON 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2026

Mettre en page et partager un tract à l'aide de l'outil « CANVA »

Public :

Tous·tes les syndiqué·e·s

Le contexte qui amène à faire de la formation :

Cette formation s'inscrit dans le parcours de formation syndicale dans la famille
« Outiller pour être acteur toute sa vie ».

Les objectifs de formation :

Chaque syndiqué·e est capable, seul·e, de créer un compte CANVA, puis sur la base d'un tract existant sur son poste de travail, d'élaborer un fac-similé A4 couleur sur l'outil. Elle·Il sera ensuite en mesure de le partager et de le diffuser au format adapté.

Les thèmes abordés :

- Création compte CANVA gratuit,
- Création d'un design,
- Exportation d'un document.

Les prérequis à cette formation :

- Savoirs déjà maîtrisés : Navigation internet, usage boîte courriel personnelle, formats et types de fichiers jpg, png, PDF.
- Moyens techniques requis : Adresse électronique et accès à la boîte aux lettres, accès internet, terminal (Smartphone, PC, tablette...), tract existant au format PDF.

Forme et durée de l'action de formation :

- Modalité : en distanciel - Teams ou autre.
- Durée : 2h

Date	Heures	Nombre de places
A déterminer en 2026	18H/20H	12



Union Locale CGT

LYON 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2026

Participation aux frais de stage

Une participation forfaitaire aux frais de stage de 30 € par jour et par stagiaire est demandée. Elle permet de couvrir une partie des dépenses engagées par l'UL pour la formation syndicale.

Cette participation forfaitaire est à la charge du syndicat ou de la section syndicale qui donne son accord sur les candidatures.

Maintien de salaire pendant le Congé de Formation Economique, Sociale, Environnementale et Syndicale (CFESES)

Quel que soit l'effectif de l'entreprise, le maintien de la rémunération d'un bénéficiaire de CFESES est de droit.

Article L2145-6 du Code du travail

Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue.

12 ou 18 jours de CFESES pour les salarié·e·s du privé ?

Les salarié·e·s appelé·e·s à exercer des responsabilités syndicales tout comme les animat·eur·rice·s des stages et sessions de formation économique, sociale, environnementale et syndicale peuvent prendre un ou plusieurs congés dans la limite de **18 jours par an**.

(cass. soc. 12 juin 2024 n° 22-18.302)

Article L2145-8 du Code du travail

Le nombre total de jours de congés susceptibles d'être pris chaque année par l'ensemble des salariés de l'établissement au titre des formations prévues à la présente sous-section ainsi qu'aux articles L. 2325-44 et L. 4614-14 relatifs à la formation des membres de la délégation du comité social et économique, ne peut dépasser un maximum fixé par voie réglementaire compte tenu de l'effectif de l'établissement.

Cet arrêté fixe également, compte tenu de l'effectif de l'établissement, le nombre maximum de jours de congés pouvant être utilisés par les animateurs et par **les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales**, ainsi que le pourcentage maximum de salariés pouvant être simultanément absents au titre des congés mentionnés au premier alinéa.

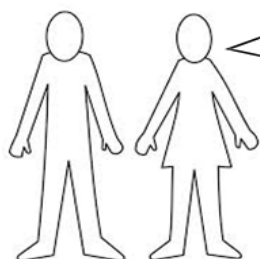


Union Locale CGT

LYON 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2026

Procédure de Demande de Congé de Formation Economique, Sociale, Environnementale et Syndicale



Comment pouvons-nous aller
en formation syndicale ?

- D'abord les syndiqués doivent voir avec leur syndicat pour examiner les plans de formation proposés et, en adéquation avec le projet pédagogique de la CGT « Equiper pour agir », l'utilité de la formation syndicale pour le syndiqué.
- Le syndicat valide la fiche de demande d'inscription au stage souhaité de formation syndicale avant tout envoi à l'Union Locale

- **En même temps, le syndiqué fait une demande de congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale auprès de son employeur suivant le modèle ci-joint.**

L'employeur a un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande pour refuser ou demander son report.

Les seuls motifs valables sont :

- ✓ Le délai de 30 jours est-il respecté ?
- ✓ Le quota individuel de formation (12 ou 18 jours) est-il respecté ?
- ✓ L'organisme de formation est-il habilité ?

Réponse de
l'employeur :

NON



L'employeur peut
refuser le congé

- ✓ Le quota global de l'entreprise est-il respecté ?
- ✓ Le quota d'absences simultanées de l'entreprise est-il respecté ?

NON



L'employeur peut
reporter le congé

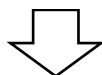
- ✓ Les nécessités de service permettent-elles d'autoriser l'absence ?

NON



L'employeur doit
consulter le CSE

Réponse de l'employeur : OUI



Congé accepté



NON

L'avis du CSE est-il
favorable au refus ?

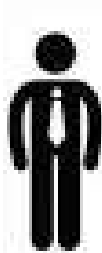
OUI



Congé refusé

En cas de **refus ou de report**, l'employeur doit justifier des motifs par écrit au salarié.

Si l'employeur n'écrit pas au salarié dans le délai de 8 jours, cela vaut **acceptation de sa part du congé** et maintien de salaire.





Union Locale CGT

LYON 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2026

Demande de CFESSES du salarié stagiaire à envoyer à l'employeur avec copie au syndicat

Votre demande de congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale est à adresser, à votre employeur, dès que vous êtes d'accord et à minima 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

*Le congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis du CSE, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. **Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande.** En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.*

N'oubliez pas d'adresser une copie à votre syndicat ou section syndicale.

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de
l'entreprise ou de l'établissement.....

Adresse

Code Postal et Ville

A , le / /

Objet : demande de congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L2145-5 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du

- [date de début de la 1^{ère} partie de la formation]..... au [date de fin de la 1^{ère} partie].....,
- [date de début de la 2^e partie de la formation]..... au [date de fin de la 2^e partie].....,

en vue de participer à une formation économique, sociale, environnementale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du code du travail, le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

[Signature]

Copie au syndicat



Union Locale CGT

LYON 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2026

Demande de Congé pour Formation Syndicale dans la Fonction Publique

Le congé pour formation syndicale avec traitement d'une durée maximum de douze jours ouvrables par an est un droit inscrit dans Code général de la fonction publique :

Article L215-1

L'agent public en activité a droit à un congé pour formation syndicale avec traitement d'une durée maximale de douze jours ouvrables par an.

Dans les 3 fonctions publiques, les règles particulières sont fixées dans les textes suivants :

- Décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif à l'attribution aux agents de l'Etat du congé pour la formation syndicale.
- Décret n°88-676 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution du congé pour formation syndicale dans la fonction publique hospitalière.
- Décret n°85-552 du 22 mai 1985 relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale.

Les principes généraux sont identiques :

- Le stage doit être suivi dans l'un des centres ou instituts qui figurent sur une liste arrêtée par le ministère de tutelle. La Formation Syndicale CGT est agréée.
- La demande de congé doit être faite par écrit à l'autorité compétente au moins un mois avant le début du stage.
- L'effectif des agents susceptibles de bénéficier du congé au cours d'une même année ne peut excéder 5 % de l'effectif réel de l'établissement.
- Le congé ne peut être refusé qu'en raison de nécessités de service.
- A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.
- La décision de rejet de congé doit être communiquée avec son motif à la commission administrative paritaire au cours de la réunion qui suit cette décision.
- Une attestation d'assiduité au stage établie par l'institut ou le centre de formation agréé doit être remise à l'autorité compétente.

Sur le terrain, les modalités pratiques peuvent être diverses.

Dans tous les cas, les camarades qui souhaitent s'inscrire à une formation organisée par la CGT doivent s'adresser préalablement à leur syndicat qui validera leur demande et leur indiquera la marche à suivre.



Union Locale CGT
LYON 3^e / 6^e
FORMATION SYNDICALE 2026

Accord du Syndicat
Nom : _____
Signature : _____

Fiche de candidature

Stage _____ du _____ au _____ 2026
et du _____ au _____ 2026
(module 3 « Participer... » ou formation Vie syndicale, élu·e·s et mandaté·e·s)

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Age : _____

Profession : _____

Adresse personnelle

Voie : _____

Commune : _____ Code postal : _____

N° de téléphone personnel fixe : _____

N° de téléphone personnel portable : _____

Courriel personnel : _____@_____

Courriel professionnel : _____@_____

Courriel du syndicat : _____@_____

Nom et adresse de l'entreprise : _____

Formation (s) syndicale (s) déjà suivie (s) : _____

Mandats électifs et responsabilités syndicales : _____

Année d'adhésion : _____